

Le projet photovoltaïque

Voltalia- Mulliez- Comte de La Panouse,

dit « La Fumade » :

c'est l'Enfumade !

Réponse à la brochure promotionnelle de Voltalia distribuée en janvier 2022¹.

Le 12 mars 2022, par *le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du causse Comtal*.



¹https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/SCAN-BROCHURE-VOLTALIA_-LA-FUMADE.pdf

Introduction.

*Aparté sur le projet JP Energie « prêt à abandonner »
Voltalia, de la communication
Le Com(p)t(abl)e Paul de La Panouse dans la panade*

1- L'agrivoltaïsme : une aggravation des difficultés du monde agricole.....p.8

*La coordination rurale fataliste et opportuniste
Pour une agriculture paysanne
Contre l'agrivoltaïsme : l'agroforesterie
Les Chambres d'Agriculture de l'Aveyron, du Gers et de l'Hérault contre l'agrivoltaïsme*

2- L'atteinte au paysage.....p.15

3- Au sujet de la biodiversité.....p.17

Focus sur Pierre Lapeyre, éleveur et représentant du syndicat la Coordination rurale à la CDOA

*Le Causse Comtal, réservoir majeur de biodiversité
Les pelouses calcicoles
Les invertébrés*

*Les espèces menacées d'oiseaux dîtes patrimoniales
Le Touroulis.*

*Le Sénéçon de Rodez : au moins 56 stations du Sénéçon sur le projet Voltalia.
La Sabline des Chaumes (douteuse ou controversée)*

La MISAP-Mission Inter-Services Aménagement et Paysage de l'Aveyron

4- L'arnaque à la création d'emploisp.33

Conclusion provisoire p.34

Introduction :

Depuis 18 mois, le Causse Comtal est menacé par 5 projets industriels de panneaux photovoltaïques sur ses terres agricoles et naturelles. Portés par **JP Energie** (commune de Salles-la-Source), **Akuo** (communes de Salles-la-Source, Rodelle et Muret-le-Château), **le Crédit Agricole** (aéroport), **Total Quadran** (commune de Laissac Séverac l'Eglise), **Qair-Total** (possiblement vers Barriac) et **Volitalia** (commune de Salles-la-Source), ces projets de plusieurs centaines d'hectares défigureront pour des décennies un paysage « relique quasi médiéval » tel que mis en avant dans le SCOT centre ouest Aveyron et la Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier. Ces industriels détruiront l'agriculture du territoire en la rendant dépendante de l'industrie électrique, et attenteront à la zone concentrant la plus riche biodiversité du Centre-Ouest Aveyron.

Volitalia est la seconde multinationale, après AKUO, à déferler sur le Causse et à déposer prochainement son permis de construire.

Aujourd'hui 48 organisations départementales, régionales et nationales s'opposent à ces projets, ainsi que des élu.es locaux et nationaux, des communes, communauté des de Communes et des instances départementales.

Apparté sur JP Energie « prêt à abandonner le projet »

JP Energie dépend du Groupe Nass. Ce dernier est expert en défiscalisation assumée². Le discours promotionnel du PDG Xavier Nass est de mettre en avant des implantations photovoltaïques « *sur des sites dégradés ou artificialisés : anciennes mines, anciennes carrières, anciennes décharges* »³...mais dans les faits il pourrait venir détruire sur notre causse des spots de biodiversité et des zones agricoles, à moins qu'il n'en abandonne l'idée...

Justement dans un entretien auprès de l'Empaillé, JP énergie qui porte un projet sur 30 hectares avec l'indivision Causse, la famille Erignac et Aline de Poulpiquet, **se déclare être prêt à abandonner le projet :**

*« il est plus ou moins en stand by (...) c'est pas dans nos habitudes de faire de déposer un permis de construire contre l'avis des autorités locales. (...) Nous l'intérêt c'est pas de travailler en ayant tout le monde à dos, on veut faire un projet qui fasse consensus, c'est vraiment notre approche (...) on a systématiquement un avis défavorable des CDPENAF (...) j'avais fait une lettre (auprès de la mairie de salles la source) il y'a un petit moment **pour se désolidariser de nos confrères** (d'akuo et de volitalia) (...) on compte pas passer outre (le refus de la commune -ndr). A l'heure actuelle on est dans une position où l'on va pas dépenser plus... Faut garder en tête que l'on a des frais associés à ce projet. On le fait pas non plus... **donc au bout d'un moment si les risques sont plus importants que les bénéfices potentiels, en terme de coûts, si le succès est loin d'être garanti, et beh il se peut que l'on stoppe le projet également.** »*

² <https://www.groupenass.com/>

³ https://youtu.be/0-AfZdXuI_U

Stopper le projet : en voilà une bonne idée !

D'autant que la mairie de Salles la Source a délibéré contre les trois projets, et que nos procédures en justice en prévision ne pourront qu'aggraver les « frais associés ».

Notons aussi que les industriels se désolidarisent entre eux... !

S'ils n'ont plus aucune conscience de classe, que deviendra le capitalisme ?

Pour Jpee « le succès est loin d'être garanti » : en effet !

Volitalia, de la communication.

Volitalia multinationale industrielle de l'énergie est détenue entre 85 % et 94 % par la famille Mulliez, numéro 1 dans le secteur de la grande distribution en France (Auchan, Decathlon, Pimkie, Kiabi, Boulanger, Flunch, Kiloutou, Leroy Merlin, Norauto⁴).

Cette famille, la 5ème plus riche de France avec 32 milliards d'euros, plutôt que d'installer des panneaux sur ses propres zones commerciales, des friches, anciennes carrières (pensons à Puech Hiver en 2023) tel que le préconise l'ADEME dans son rapport de 2018, préfère pour des questions de rentabilité venir détruire des zones au patrimoine millénaire, proche des chemins des Dolmens, des châteaux, et de l'antique départementale D27. Les propriétaires Lapeyre et le comte de Lapanouse sont concernés par ce projet. Nous ne savons pas si Cazes et Mouysset font encore parti du projet.

Ce projet sur la Causse Comtal s'appelle « La Fumade ».

Volitalia explique dans la presse⁵ avoir rencontré les associations environnementales. Dans les faits aucune des **48 organisations départementales, régionales et nationales**⁶ qui s'opposent à ce projet n'ont rencontré Volitalia. Que les élu.es et habitants se le tiennent pour dit : il s'agit de communicants au service d'une des plus grande fortune de France.

Le Com(p)t(abl)e Paul de La Panouse dans la panade

Ce comte-financier est propriétaire du château du Colombier à Mondalazac et louerait ses terres à Volitalia.

Il est aussi propriétaire du zoo de Thoiry et « *filz d'une grande famille aristocratique, descendante des rois de France, qui a dédié son existence à un zoo pour sauver son château.* »⁷

Ekkio Capital prend le contrôle en 2015 du groupe Thioiry⁸ : « *totalisant 15 M€ de revenus,*

4 <https://www.lesechos.fr/2016/02/energies-vertes-lenvolee-de-volitalia-la-pepite-des-mulliez-203086>

5 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2022/01/21/salles-la-source-un-projet-de-parc-photovoltaïque-de-74-hectares-sur-le-causse-comtal-10060511.php>

6 <https://ccaves.org/blog/associations-de-soutiens-contre-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

7 <https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/paul-de-la-panouse-une-vie-consacrée-au-zoo-de-thoiry-14-07-2019-8116242.php>

8 <https://www.lanouvellerepublique.fr/economie/zoo-de-thoiry-se-reinventer-pour-protéger>

l'exploitant du célèbre « zoo-safari » éponyme situé dans les Yvelines s'est ainsi tourné vers un nouvel actionnaire majoritaire, Ekkio Capital, qui injecte entre 5 et 10 M€»⁹
Ekkio Capital où l'on retrouve l'ex ministre Luc Châtel. Un ancien ministre Filloniste.

Revenons à Voltalia-Mulliez qui avoue que l'argent fait sur le dos des terres agricoles, servira à restaurer... le château du Comte de La Panouse : *« ce projet de La Fumade accompagnera les objectifs (...) engagés par les propriétaires du Château du Colombier (Famille de La Panouse) avec le démarrage de la rénovation du château »*¹⁰. La « Transition Énergétique » a bon dos d'aider les nobles à restaurer leurs châteaux... et Le Comte de La Panouse, qui porte le projet Voltalia, serait bien inspiré de se concentrer sur son jardin des plantes médicinales plutôt que de louer ses terres à d'autres financiers.

Voltalia nous apprend aussi que le parc animalier du Château du Colombier propriété du Comte de Lapanouse va rouvrir... grâce à l'argent (indirectement) de la famille Mulliez.

Rappelons que ce parc a fermé il y a 4 années, licenciant ses salariés. Un parc qui ne fonctionnait donc pas et qui dénotait avec l'agropastoralisme ancestral pratiqué sur le Causse. Ajoutons que ce parc animalier comportant des lions, des ours etc... avait fait l'objet d'une très forte contestation publique pendant plus de 10 années... et de procédures en justice. Tour d'horizon :

*« Quand son épouse Anabelle a créé un jardin médiéval avec des animaux dans le château familial du Colombier près de Rodez. A l'époque, une association écologiste saisit la justice et l'accuse de détruire le paysage. Bilan : un an de retard et un million d'euros de pertes. De quoi plomber durablement l'équilibre financier du projet »*¹¹ (...)

*« En 1999, nous avons eu une suspension d'autorisation d'ouverture huit jours avant la date. L'association d'opposants écologistes prétendait que nous allions « cochonner » le Rouergue »*¹² (...) *« La bande à Bové nous a attaqués en justice (...) Une association, Causse en liberté, s'élevait en effet dans les années 1990 contre les « irréversibles dommages à l'environnement » que feraient subir les travaux, et l'ouverture d'un « zoo de pacotille ». »*¹³

*(...) « ils ont enduré une guérilla juridique, un incendie criminel contre les engins du chantier et une autorisation d'ouverture suspendue in extremis l'an dernier. Les écologistes locaux regroupés au sein du collectif " Causse en liberté " leur ont donné du fil à retordre. " Ils nous reprochent de cochonner la région, de vouloir leur imposer un Disneyland à la sauce moyenâgeuse »*¹⁴

Saisir la justice et ainsi plomber durablement des équilibres financiers ? Nous savons faire et sommes rodés.

De plus le Comte confie *« nous allons d'abord faire classer le château du Colombier. Puis investir dans un nouveau produit touristique plus adapté. Ce ne sera pas la même présentation. Je viens plus souvent en Aveyron pour réactiver mes réseaux mais c'est compliqué »*¹⁵

En effet, « c'est compliqué ».

9 <https://capitalfinance.lesechos.fr/deals/nos-exclus/thoiry-se-donne-les-moyens-de-developper-ses-parcs-animaliers-110363>

10 Présentation du projet Agrisol de La Fumade, juin 2020

11 <https://aveyron.com/communaute/portraits/paul-de-la-panouse-thoiry>

12 <https://aveyron.com/communaute/portraits/interview-de-paul-de-la-panouse-fondateur-du-parc-de-thoiry>

13 <https://www.ladepeche.fr/article/2008/08/03/469232-colombier-au-paradis-de-la-comtesse.html>

14 https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/moi-vicomte-de-la-panouse-seigneur-des-parcs-animaliers_1358211.html

15 <https://aveyron.com/communaute/portraits/interview-de-paul-de-la-panouse-fondateur-du-parc-de-thoiry>

Avec 48 organisations départementales, régionales et nationales qui s'opposent à son projet, à qui s'ajoutent la Chambre d'Agriculture, deux députés, la présidence de la Région Occitanie, 21 000 personnes qui ont signé une pétition, une Communauté des Communes et la commune de Salles-la-Source, et des instances départementales qui ne manqueront pas de lui rappeler quelques évidences, nous souhaitons bien du courage au Comte pour réactiver ses réseaux.

Le comte souhaite faire classer son château : les Bâtiments de France vont adorer que ce financier détruise les perspectives autour du Colombier par son parc photovoltaïque de 80 hectares.

Vont-ils l'accepter ?

Le propriétaire du Colombier les prend-ils pour des pigeons ?

Le comte adore communiquer sur son « *respect de l'environnement et (la) protection des espèces* »¹⁶. Le Parisien nous apprend aussi qu'« *il voue une admiration sans bornes aux scientifiques, comme Jean-Marie Pelt* »¹⁷. Ce dernier doit se retourner dans sa tombe de voir ce financier saccager les paysages reliques du Causse Comtal, attenter à la biodiversité, au Sénéçon de Rodez, au Touroulis et à bien d'autres espèces (voir la partie 4).

Sa fille, et directrice adjointe de l'entreprise, nous explique qu'elle a « *très à cœur depuis déjà quelques années que l'on soit cohérent par rapport au fonctionnement même de l'entreprise. Si, d'un côté, on a dans le parc des orangs-outans, que l'on soutient le programme d'aide à ces animaux et que, d'un autre côté, on a dans nos bureaux du mobilier en teck, on ne serait pas très cohérent ! (...) La fonction première des parcs zoologiques est selon moi son rôle pédagogique. Très honnêtement, vu que ce que cela coûte de maintenir en captivité un animal, on ferait beaucoup plus avec la même somme dans les pays du tiers-monde. Notre rôle premier est donc d'expliquer au public l'importance de sauvegarder les espèces animales et leur environnement.* »¹⁸

Parce qu'installer 80 hectares de panneaux sur des terres agricoles et naturelles, attenter à des stations de Sénéçon de Rodez très protégées, réduire l'aire du Touroulis et bien d'autres encore, est-ce cohérent ?

Madame Colomba de La Panouse, allez-vous expliquer aux enfants qui viendront voir le parc d'espèces anciennes et de plantes médicinales à quel prix environnemental se fera votre projet avec Voltalia ?

Aujourd'hui ce comte aurait le désir d'ouvrir un zoo avec des espèces européennes rares. Ce visionnaire se rend-il compte que les touristes verront 80 hectares de panneaux qui détruiront le paysage autour de ce parc « traditionnel ».

Est-ce du pur cynisme ou de l'inconscience ? D'ailleurs à propos des zoos du comte « *les défenseurs des animaux sont loin d'être convaincus. "Qu'on appelle cela des parcs safaris ou non, plus*

16 <https://www.agentsdentretiens.com/entretiens/environnement/lapanouse/>

17 <https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/paul-de-la-panouse-une-vie-consacree-au-zoo-de-thoiry-14-07-2019-8116242.php>

18 <https://www.agentsdentretiens.com/entretiens/environnement/lapanouse/>

d'espace ne signifie pas forcément de meilleures conditions pour les animaux", estime Isabelle Goetz, porte-parole de l'association Peta. "Refusons de les fréquenter et réservons notre argent à ceux qui protègent les animaux dans leur habitat naturel", suggère-t-elle. ¹⁹

La directrice nous explique que le groupe a « *investi 4 millions d'euros afin d'œuvrer à la protection du gorille des plaines de l'ouest, en danger d'extinction dans son habitat naturel* » nous dit la directrice du groupe thoiry ²⁰

Sauvegarder l'habitat naturel des **97 espèces** qui ont été signalées par la LPO dont **14 espèces patrimoniales (c'est à dire fragiles et menacées)**, est-ce un oubli ? Faudrait-il qu' EKKIO y trouve une quelconque rentabilité pour que « le groupe thoiry » commence à s'intéresser aux espèces du Causse Comtal au titre desquelles : le Busard Saint-Martin, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, la Fauvette orphée, la Linotte mélodieuse, le Milan royal, l'Œdicnème criard, le Serin cini, le Torcol fourmilier, la Tourterelle des bois, le Traquet motteux, le Verdier d'Europe, l' Hermite, le Lézard à deux raies (L. vert occidental) ?

Paul de La Panouse, dont Le Parisien nous apprend que « *son cerveau est plus gros que sa brioche* »²¹, nous dit vouloir « *donner en retour quand on a autant reçu* »²² .

Et bien qu'il garde ses panneaux pour son parc de 90 hectares à Thoiry !

19 https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/paul-de-la-panouse-un-comte-visionnaire-pionnier-du-zoo-safari_2019576.html

20 <https://www.lanouvellerepublique.fr/economie/zoo-de-thoiry-se-reinventer-pour-protger>

21 <https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/paul-de-la-panouse-une-vie-consacree-au-zoo-de-thoiry-14-07-2019-8116242.php>

22 <https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/paul-de-la-panouse-une-vie-consacree-au-zoo-de-thoiry-14-07-2019-8116242.php>

1- L'agrivoltaïsme : une aggravation des difficultés du monde agricole

« L'agriculture paysanne est un modèle de production agricole (...) axée vers la recherche d'autonomie dans le fonctionnement de l'exploitation »²³.

Avec Voltalia et la Coordination rurale, syndicat représenté par l'éleveur Pierre Lapeyre, une toute autre direction est prise.

Nous apprenons qu'en 2012 Pierre Lapeyre avait 851 000 euros de dettes, avec un taux d'endettement de 80 %²⁴. Nous ne pouvons que déplorer ses difficultés et plaider pour une remise à zéro des dettes des agriculteurs assortie de réelles conditions agro-écologiques. C'est sur cet endettement et le chaos des marchés agricoles que prospèrent les financiers de Mulliez-Voltalia.

Pierre Lapeyre en 2016 dit souhaiter que son *« métier nous permette de vivre, parce qu'aujourd'hui c'est malheureux à dire mais sans les primes on est rien. Les bêtes aujourd'hui je les vends le même prix qu'en 76, donc si on nous enlève les aides c'est finit, je suis pas le seul »*²⁵

Dans la brochure de présentation du projet de Voltalia²⁶, ces financiers de l'énergie déplorent cyniquement que, dans l'agriculture, existe *« une marge de production discutée et discutable (...) Des coûts de production en hausse et des prix de ventes qui ne suivent pas (et une) concurrence avec les productions importées »*. Voltalia voit ainsi dans l'agrivoltaïsme *« une solution innovante destinée à apporter des solutions face aux difficultés rencontrées par le monde agricole »*.

Quelles solutions viables y apportent-ils ? Aucune.

Voltalia ne fait que légitimer les difficultés du monde agricole et proposant aux agriculteurs et agricultrices une dépendance accrue à des groupes financiers de l'énergie et à leur logique de rentabilité.

En ce cas précis Voltalia-Mulliez ne propose t-il pas cyniquement de rendre dépendant les éleveurs auprès de la filiale énergie de Mulliez, tout en maintenant leur dépendance à la filiale grande distribution de... Mulliez ?

23 <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/agriculture-paysanne/#:~:text=D%C3%A9finition%20%3A,le%20fonctionnement%20de%20l'exploitation.>

24 <https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/documents/Lapeyre-version-2012.pdf>

25 <https://www.youtube.com/watch?v=BtUNSI7HG8>

26 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/SCAN-BROCHURE-VOLTALIA_-LA-FUMADE.pdf

Ainsi l'agrivoltaïsme vise malheureusement à remplacer une dépendance financière aux marchés agricoles et aux divers fournisseurs par une autre plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

Et ce au lieu d'obtenir de la puissance publique qu'elle leur permette de vivre dignement de leur métier agricole par des salaires et rémunérations décentes.

Nous affirmons au contraire que c'est à la puissance publique et à la PAC de favoriser financièrement l'agriculture et non à des acteurs privés.

C'est d'autonomie démocratique dont ont besoin les paysan.n.e.s.

Page 4 de cette brochure communicationnelle de Voltalia nous apprenons que *« les premières années, Rémy LAPEYRE travaillera en tant qu'associé avec Pierre LAPEYRE. Cette collaboration lui permettra d'être encadré et d'acquérir, progressivement, de l'expérience. Les premières prises de décision seront accompagnées et permettront à Rémy LAPEYRE de gagner en assurance pour la conduite et la gestion de son exploitation agricole. »*

C'est mignon tout plein. Mais cela masque un fait essentiel.

La distorsion dans les prix des terres agricoles que ce projet va créer. Si Rémy Lapeyre décide de changer de voie, qui pourra se payer ses terres agricoles qui auront subies une forte inflation ? Car *« là où un fermage agricole se négocie entre 100 et 150 €/ha, les terres louées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque se négocient dix fois plus, parfois au-delà de 2 500 €/ha »*²⁷.

Ajoutons que le SCOT Centre Ouest Aveyron (Diagnostic) constate *« un repli de 44 % du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 en Centre Ouest Aveyron soit une proportion légèrement plus forte que dans les territoires voisins »*. Ce projet, en concentrant les terres auprès de quelques propriétaires, ne fera qu'accentuer cette tendance.

La Coordination Rurale fataliste et opportuniste

Pierre Lapeyre représente la Coordination Rurale en Aveyron²⁸. Ce syndicat, qui se défend d'être d'extrême droite et proche du Rassemblement National²⁹, assume cette fuite en avant vers une dépendance accrue aux industriels de l'énergie.

Cyniquement la Coordination rurale se dit *« très attachée à la liberté des agriculteurs »*³⁰. Est-elle de se jeter dans la gueule ouverte des industriels de l'énergie ?

Sous couvert de *« bon sens paysan »* ce syndicat explique que *« la production d'énergie (est) en lien avec l'activité agricole »*³¹. N'est-ce pas de la « dé-coordination rurale » que de dire ceci ?

Fataliste et opportuniste, ce syndicat prône l'installation de 30 000 hectares de panneaux sur des terres agricoles : *« face au manque de rémunération des produits agricoles, l'agriculture française et les agriculteurs doivent savoir saisir toutes les opportunités qui se présentent, notamment celles liées à la politique de la transition énergétique avec ses objectifs nationaux du PPE (Plan*

27 https://www.contexte.com/article/energie/lagrivoltaisme-sort-de-terre-et-cherche-la-lumiere_129217.html

28 p.16 <http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/recueil-12-2020-067.pdf>

29 <https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/la-coordination-rurale-n-est-pas-proche-du-fn-9300702.php>

30. <https://www.coordinationrurale.fr/agrivoltaisme/>

31. <https://www.coordinationrurale.fr/agrivoltaisme/>

Pluriannuel de l'Énergie(...) Pour saisir concrètement ce que représentent ces puissances supplémentaires attendues dans l'espace agricole, considérons qu'on peut installer 1MWc de photovoltaïque au sol sur 1 ha. Donc pour réaliser 30 GW de plus en 7 ans, cela représente une surface au sol de 30 000 ha environ soit 2 000 sites potentiels de production de 15 ha en France. **Pour atteindre ces objectifs, il est évident que des centrales photovoltaïques seront installées sur des terres agricoles** (...) Déplorant que l'acte de production alimentaire ne soit plus reconnu à sa vraie valeur et ne permette plus aux agriculteurs de vivre normalement de leur profession, la Coordination Rurale ne s'oppose pas à ce qu'une partie de l'espace agricole soit utilisée à cette fin de production d'énergie»³².

Pour une agriculture paysanne

La Confédération Paysanne porte une toute autre vision de l'agriculture et du territoire : **« L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous (...) Que cela soit par la préservation du cadre de vie, par l'entretien du paysage et la gestion du territoire, les ruraux dans leur vie quotidienne désirent la protection de cet espace générateur d'emplois. Un besoin concernant la qualité et la diversité du milieu naturel. La population est aujourd'hui favorable à la prise en considération impérative des exigences écologiques »**³³

La Confédération Paysanne de l'Aveyron souligne justement que : « l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins en France et qu'un malaise de la profession est reconnu, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, le travail en plein air, un cadre de travail beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux... Il n'est pas souhaitable de dégrader cette qualité de vie au travail alors que c'est un secteur qui doit recruter massivement dans les prochaines années avec le départ des baby boomer à la retraite. Travailler sous des panneaux c'est dégrader notre qualité de vie au travail, c'est aussi dégrader l'environnement et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques-uns (quelques propriétaires et promoteurs)³⁴.

Contre l'agrivoltaïsme : l'agroforesterie

Nous récusons la notion « d'agrivoltaïsme ». Tout d'abord comme l'explique la Confédération Paysanne « cette complémentarité ne saurait être envisagée dans un territoire tel que le département de l'Aveyron où domine l'élevage. Les panneaux diminuent la surface agricole utile, gênent le travail³⁵ et réorientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les

³² <https://www.coordinationrurale.fr/agrivoltaisme/>

³³ https://pdl.confederationpaysanne.fr/gen_article.php?id=8909&t=Qui%20sommes-nous%20?&PHPSESSID=11em48gojfjkkguaj2tcgtit0

³⁴ https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/ConfederationPaysanne12_Positionnement_Centrales_photovoltaiques_2021.pdf

³⁵ Les arbres ont été arrachés pour laisser la place au tracteur et maintenant on installerait des panneaux parce- qu'ils rapportent gros ?

*panneaux, plutôt que vers ce qui est souhaitable agronomiquement » (op.cit). Pour preuve nous pouvons lire p.10 de la brochure de Voltalia que « les panneaux solaires se situeront entre 1 m60 à 1 m80 en bas de panneau et 3m30 à 3m50 en haut de panneau (...) **Un espacement de 5 mètres entre les rangées de panneaux est prévu pour permettre le passage des tracteurs.** »*

5 mètres... ce qui est peu et contraint fortement tout travail agricole. Qui plus est, si la famille Lapeyre décide un jour de changer de production, Voltalia s'engage t-elle à venir démonter ses panneaux et ou les placer ailleurs et différemment sur leur ferme ? L'on voit ainsi que c'est l'agricole qui in fine doit s'adapter à la production d'énergie et en devient dépendante.

Voltalia explique que ce projet conduirait à l'augmentation des fourrages produit sur place, à réduire le stress thermique des bovins, à « *diminution du phénomène d'évapotranspiration (au) bien être animal (à la réduction des) aléas climatiques (à) améliorer les conditions de vêlage à l'herbe. Protéger les veaux des conditions difficiles du Causse* ».

Limitier l'évapotranspiration ? Favoriser le bien être animal sur le Causse ? Augmenter la qualité et la quantité de sa production ? Une solution simple existe depuis des siècles aujourd'hui dénommée **l'agroforesterie**.

L'Association Nationale d'Agroforesterie³⁶ nous apprend que les bénéfices pour l'agriculteur sont nombreux : « **Améliorer les capacités de production agricole, sortir de la précarité énergétique, diversifier les produits (...)** C'est aussi pour l'agriculteur qui stocke du carbone, une diversification de produits et de revenus avec les fruits, le fourrage, les nombreux usages du bois. Les services fournis par les arbres (actions anti-érosives, habitats et nourriture pour les auxiliaires de culture, paysages, fertilité des sols et matière organique, ressources en litières, paillages, bois-énergie...) sont perceptibles en quelques années seulement. Les arbres constituent un excellent capital sur pied, qui donne de la valeur à l'exploitation. **Des études de l'INRA ont montré que l'on produisait plus en associant arbres et cultures qu'en séparant les deux.*** Quelques exemples :
- **EAU** : les racines des arbres filtrent l'eau dans les profondeurs du sol, limitant les pollutions dans les nappes.
- **SOL** : la biomasse des arbres, riche en lignine, contribue à former un humus stable et fertile.
- **CLIMAT** : les arbres créent un micro-climat à l'échelle de la parcelle (ombre, actions brise-vent). Ils protègent cultures et animaux des excès climatiques (chaud, froid, tempête, inondation, sécheresse). Ils stockent du carbone, et réduisent les émissions de gaz à effet de serre.
- **BIODIVERSITE** : les arbres structurent des habitats semi-naturels, qui abritent une faune et une flore diversifiées indispensables à l'agriculture (pollinisation, lutte contre les ravageurs). Ils créent des ressources et maintiennent une trame écologique, évolutive dans l'espace et dans le temps.
(...) **L'arbre est un amortisseur climatique. En puisant et transpirant de l'eau depuis les couches profondes, il rafraîchit l'atmosphère en été, tandis que sa présence limite l'effet du vent, responsable d'importantes pertes d'eau par évaporation** ».

Nous apprenons même que des grattoirs seraient installés afin de favoriser le bien être des bovins. Fallait-il que Voltalia débarque pour que l'idée advienne ?

Les arguments fallacieux des éleveurs et de Voltalia-Mulliez nous feraient oublier la principale question.

Combien la famille Lapeyre et le Comte de La Panouse vont toucher en louant leurs terres à

36 <https://www.agroforesterie.fr/agroforesterie-contributions.php>

Volitalia ?

**Nos estimations varient entre 2 500 et 5 000 euros l'hectare par année.
Pour un projet de 75 hectares, ces familles seraient rémunérées entre 187 000 et 375 000 euros par année.**

Là est le principal motif d'apparition de ces projets auprès d'éleveurs dans le contexte difficile de l'élevage aujourd'hui. L'on comprend donc mieux la motivation des éleveurs, qui se laissent acheter pour de telles sommes.

Le journal *Libération* nous apprend que « les nombreux dispositifs installés ces dernières années ont mis en lumière des conflits d'usage entre la production d'énergie et de cultures générés par l'agrivoltaïsme. Citons les panneaux solaires installés sur les toits de serres maraîchères pour lesquels, à quelques exceptions près, la production agricole ne peut être au rendez-vous, selon les experts interrogés. **Notamment à cause du manque de lumière, empêchant la photosynthèse des plantes. Dans les Pyrénées-Orientales, la Direction départementale des territoires et de la mer a mené une campagne de contrôles en 2018. Sur 60 serres construites à l'époque, « les deux tiers ne présentaient soit aucune activité agricole, soit une activité réduite », selon la direction départementale. « Cette enquête nous a confortés dans l'idée que c'est une agriculture alibi », commente Julien Thiery, chef du service viticulture à la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales »**³⁷

Qui plus est le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) explique les pressions exercées sur l'antique paysage agricole du Causse Comtal : « **Les paysages du Causse Comtal portent encore la marque d'une richesse agricole ancestrale. La complémentarité des terroirs a été longtemps exploitée pour associer élevage ovin sur les Causses, cultures céréalières sur les avants causses ou les dolines (...)** **La mise en culture des anciens pâturages conduit à une destruction des sols par le labour en particulier.** « La culture des dolines trop étroites ou trop encaissées est abandonnée tandis que des terrains dédiés à la pâture sont labourés, **provoquant une destruction du sol de Causse.** » (CAUE 12, 2013)

Nous l'avons vu en introduisant ce paragraphe, Lapeyre et Volitalia déplorent les difficultés de l'élevage bovin.

Mais le sol du Causse Comtal est mieux adapté aux ovins.

N'est-ce pas trahir « la marque d'une richesse agricole ancestrale » que de mettre 80 hectares de panneaux industriels pour pallier les difficultés actuelles de l'élevage ?

Signalons aussi que P. Lapeyre est en agriculture biologique³⁸ mais que l'APABA (association de promotion de l'agriculture biologique en Aveyron) est contre ces projets.

³⁷ https://www.liberation.fr/environnement/agriculture/agrivoltaisme-attention-a-ne-pas-tomber-dans-le-panneau-20211205_JIOKSQ5UWNENFL6Q7U5INCJSCI/

³⁸ <https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/documents/Lapeyre-version-2012.pdf>

Notons la mise en garde d'Antoine Nogier, pionnier de l'agrivoltaïsme : « *Il y a plein de cow-boys qui parcourent la pampa et promettent de pseudo-projets d'agrivoltaïsme en misant sur un assouplissement de la réglementation (...) Il n'y a pas besoin d'installer des centrales au sol sur des pâturages ou des forêts !* »³⁹.

Une étude de l'INRA datant de 2011 quant à la perte de productivité du fourrage avec des panneaux ressemblant à ceux projetés met en avant les résultats suivants : à pleine densité les panneaux impactent le rendement de 19% (-29 % sur la biomasse), **à demi densité de 8%**. Les résultats seraient moins bons pour des cultures de printemps / été. (Etude : « Combiner panneaux solaire photovoltaïque et cultures pour optimiser les surfaces disponibles: vers des systèmes agrivoltaïques. INRA Montpellier, 2011 »).

Les Chambres d'agriculture de l'Aveyron, du Gers et de l'Hérault contre l'agrivoltaïsme

Le 26 novembre 2021 la **Chambre d'agriculture de l'Aveyron** a voté une motion, proposée par la Confédération Paysanne Aveyron, condamnant les projets photovoltaïques industriels tels ceux du Causse Comtal.

La Chambre rappelle « ***que les terres agricoles ont une vocation nourricière et ne doivent pas être mise en concurrence avec la demande énergétique croissante*** » et demande un moratoire sur tous les projets de photovoltaïque sur des terres agricoles.

La Chambre met en avant la nécessité d'un « *recensement des sites artificialisés, dégradés et des toitures, adaptés à la pose de panneaux photovoltaïques et rendu public par la DDT ; que cette technologie soit limitée aux toits des bâtiments, aux friches industrielles, aux parkings et à tout espace déjà artificialisé ; que de nouvelles surfaces ne soient pas attribuées à des propriétaires exploitant.e.s ayant volontairement artificialisé une partie de leur SAU ; que les revenus générés par ce type d'installation soient pris en compte dans le pourcentage de revenus non agricoles ; une charte élaborée avec les services de l'État, la profession agricole dans son ensemble et l'association des maires comme doctrine en CDPENAF ; un moratoire sur les projets de photovoltaïsme sur les terres agricoles* »⁴⁰

Déjà, le 15 mars 2021 et en défense du foncier agricole, la Chambre avait voté une motion contre ce type de projet considérant que « *le développement de projets photovoltaïques au sol vont condamner la vocation agricole de surfaces* ». ⁴¹

La Chambre de l'Hérault dénonce « *l'approche simpliste de l'implantation de prairies sous panneaux photovoltaïques, après concassage du sol, de la potentielle repousse naturelle d'herbe dans un contexte pédoclimatique caussenard (qui est) remis en cause par l'évolution climatique* » (session du 28 juin 2019). Cette dénonciation au sujet du projet Solarzac dans le sud-Larzac, est tout à fait transposable au Causse Comtal qui a à peu près les mêmes conditions pédo-

39 https://www.contexte.com/article/energie/lagrivoltaisme-sort-de-terre-et-cherche-la-lumiere_129217.html

40 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Motion-Conf12-projets-photovoltaïques-Session-26-11-2021.pdf>

41 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Motion_Chambre_Foncier.pdf

climatiques.

La Chambre d'agriculture du Gers par la voie de son président Bernard Malabirad « est défavorable à l'implantation de centrales photovoltaïques sur du foncier à vocation agricole ou naturel. Nous ne considérons que la priorité va à l'équipement d'autres gisements disponibles que sont les toitures, sols anthropisés et artificialisés. S'agissant de « l'agrivoltaïsme », terme utilisé par nombre d'acteurs de la filière photovoltaïque. C'est un concept séduisant dans sa présentation, mais qui ne recoupe actuellement aucune réalité productive agricole démontrée de nature à l'ériger dès à présent en modèle. (...) Les projets d'énergie destinés à une revente au réseau ont vocation à notre sens, au motif du caractère collectif qu'ils emportent, à être traités dans le cadre de la planification territoriale (documents d'urbanisme, schéma cadre d'aménagement), afin d'être pensés et réfléchis en correspondance des enjeux des territoires dans lesquels ils pourraient s'insérer, et non au gré de demandes individuelles d'autorisation qui viendraient forger ex-nihilo, en matière de photovoltaïque au sol en particulier, un régime hasardeux d'implantation au détriment de dégâts collectifs indirects non maîtrisés sur notre agriculture gersoise.

L'approche consistant à intercaler les productions, dans une réalité factuelle de simple partage de l'usage du foncier, constitue l'écrasante majorité des projets actuellement en émergence sur le Gers. Elle est insuffisante pour justifier, à elle seule, les dérogations recherchées au principe général actuel d'interdiction d'implantation.

L'activité agricole ne saurait être la justification brandie pour autoriser des projets se contentant d'organiser un partage d'usage sous couvert d'un « agrivoltaïsme » fantasmé, pour plus prosaïquement viser l'accès à une dérogation aux principes généraux d'urbanisme et se placer dans la compétition à l'accès à l'injection au réseau électrique.

La préservation des terres agricoles et des enjeux multiples collectifs et connexes qu'elles portent, le respect impérieux de la continuité des usages des sols, la nécessité incontournable de mener des concertations locales en amont, sont parmi les principes conducteurs fondamentaux que nous appelons de nos vœux à être intégrés dans la gestion que feront les Collectivités et services de l'Etat compétents de ce type de demandes d'autorisations comme dans l'élaboration de documents d'aménagement et de planification territoriale ».⁴²

42 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/chambreagrigersagrivoltaique.pdf>

2- L'atteinte au paysage

La communication va bon train chez les propriétaires de Décathlon.

Pour faire accepter « l'intégration paysagère » de ce projet sur un territoire qui est considéré comme la réserve majeure de biodiversité du Centre-Ouest Aveyron, avec une qualité paysagère importante, Voltalia nous ferait presque oublier que les arbres perdent leur feuilles durant la moitié de l'année...

Mais lisons leur brochure : *« sur ce site, la présence de nombreux masques végétaux le long des axes routiers et le recul par rapport aux principaux centres bourgs de la commune de Salles la Source facilitent l'intégration paysagère du projet (...) Depuis l'Est, les casernes de Ferrals, la visibilité sera plus dégagée. Le recul des installations à plus de 150 mètres de la route, le maintien des boisements existants de premiers plans sont les éléments travaillés pour limiter la visibilité. Une haie diversifiée pourra être plantée au Nord-Ouest au besoin pour préserver les vues en direction de l'Est. Depuis le Sud-est, hameau de Cadayrac, les vues seront filtrées depuis les habitations et la sortie du bourg. Le recul des installations de plus de 210 mètres de la première habitation et le maintien des boisements existants ont été pensés. Ces derniers jouent le rôle important de masque paysager (...) Depuis la D27, au sud du projet, les ouvertures sur le site sont limitées. Les visibilitées seront partielles et cadencées par la végétation arborée de bordure de route(...) De manière générale à l'approche du site, l'implantation sera masquée en grande partie par la végétation ».*

Sauf lorsque les feuilles tombent.

Aussi des nuisances visuelles concernent les habitants des casernes de Ferrals qui se situent à 150 mètres des panneaux. Une activité de gîtes à l'année est en cours, et se voit totalement remise en cause par Voltalia.

Notons que les photos de la brochure VOLTALIA sont prises à partir du sol de ces casernes du Ferrals, mais les bâtiments possèdent un étage, ce qui n' a pas été pris en considération.

Les panneaux hauts de 4 mètres seront donc largement visibles depuis les fenêtres du 1er étage : les touristes vont adorer les miroitements du coucher du soleil se reflétant sur les miroirs inclinés de silicium !

Les propriétaires des casernes des Ferrals nous expliquent qu'il y'a « *danger pour l'activité économique des casernes de ferrals. Le domaine de ferrals a depuis 6 ans développé une activité d'hébergement touristique. Aujourd'hui nous avons une capacité de 12 couchages repartis sur 2 hébergements. Ce sont entre 150 et 200 personnes à l'année qui résident dans ce lieux. Nous souhaitons développer nos activités en investissant dans l'autre bâtiment du site. C'est pour cela que nous avons quitté nos emplois respectifs afin de se consacrer à leurs hébergements. Pour rappel le site des casernes de ferrals est l'ancienne habitation des mineurs. Le projet de voltalia n'est absolument pas compatible avec le site et l'activité proposés. La destruction du causse et de tout son environnement serait fatal pour l'activité touristique du plateau ».*

M. Alibert, le maire de Salles-la-Source sur laquelle se déroule se projet, élu qui est aussi président de l'Office du Tourisme, va t'il laisser faire cela ?

Rappelons que « **La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier** »⁴³ qui engage tous les élu.e.s des Communautés des communes Conques-Marcillac et Comtal-Lot et Truyère concernées par les projets, et qui leur intime d' « être prêt à arbitrer et à pouvoir choisir de préserver l'environnement » (p.82). Cette Charte indique la nécessité de préserver la pérennité et la qualité du paysage du Causse Comtal : « La RD 27 de Curlande, Bezannes à Marcillac Vallon, qui suit un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux et paysage caractéristique de Causse. Objectifs. Conserver la qualité paysagère le long de ces itinéraires en menant une réflexion et une action concertée intercommunale : covisibilité proche ou lointaine » (p.63) « L'objectif est de conserver l'aspect panoramique de ces points de vue et de ces voies qui sont des fenêtres ouvertes sur le paysage identitaire du territoire ». (p.65)

La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier met en avant que ce « Causse tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro- pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, est un paysage quasi médiéval. Il est réellement un paysage relique en voie de disparition ».

Pourtant la Charte nous dit que « les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire. Ce patrimoine est menacé par l'abandon et par la mécanisation de l'agriculture. Il a diminué de moitié sur la commune de Salles-la-Source en moins d'un siècle ». Ce patrimoine millénaire est aujourd'hui mis en péril par des financiers.

43 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere-1.pdf>

3- Au sujet de la biodiversité.

Focus sur Pierre Lapeyre

Dans un document promotionnel de la FRAB⁴⁴ (fédération régionale de l'agriculture biologique) et un diagnostic établi par SOLAGRO⁴⁵, Pierre Lapeyre met en avant que « *sur les 250 ha de l'exploitation, la majorité sont des prairies naturelles et des parcelles en friche valorisées par le pâturage. Pierre Lapeyre a su parfaitement s'adapter aux plateaux karstiques des Causses, où sapins, buissons et fougères participent au maintien d'une biodiversité importante. Les prairies temporaires sont en rotation avec des céréales (...) Les parcours, les prairies naturelles, les haies de la ferme abritent beaucoup d'espèces, préservant la biodiversité locale. Les Causses font de plus l'objet de réglementations visant à protéger le Sénéçon et certains oiseaux de l'habitat (...) Pierre prend soin de couvrir tous ses sols en hiver, limitant leur érosion. De plus, la part des surfaces toujours en herbe de sa ferme représente 75% de sa SAU, protégeant la biodiversité du sol contre les pratiques agricoles (...) La biodiversité et la qualité des sols sont les deux principaux atouts de la ferme. La valorisation des espaces naturels de l'exploitation permet à Pierre de préserver durablement les ressources naturelles de son environnement..* ».

**Si « Pierre prend soin de couvrir tous les sols en hivers »,
est-ce que la FRAB, l'APABA, et SOLAGRO pensaient que 10 ans plus tard cela serait avec
80 hectares de panneaux photovoltaïques ?**

Pierre Lapeyre dans un article promotionnel en 2017, met en avant son respect des cycles de la nature, le terroir, les racines: « *Parfois ça paraît long, mais il faut être patient, que ce soit pour les bêtes, pour les céréales ou les prairies, il faut prendre le temps. Laisser le temps aux plantes et aux bêtes de se refaire une santé, de s'implanter, de vivre. Aujourd'hui le consommateur cherche des produits locaux et des produits du terroir, des produits sains. On a une opportunité, nous paysans de la région, de pouvoir leur procurer ces produits là, c'est nos racines* »⁴⁶

« *Laisser le temps aux plantes de vivre* ».... sous des dizaines d'hectares de panneaux ?
« *On s'accroche à notre terre* » déclare t-il aussi⁴⁷. Parler de terroir, de racines alors que le projet Voltalia va mettre à mal un territoire « *d'agro- pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, un paysage quasi médiéval (...) un paysage relique en voie de disparition* »⁴⁸.

C'est du pur cynisme.

Pierre Lapeyre représente la Coordination rurale à la CDOA (nous y reviendrons). Il est aussi membre du CA de la coopérative CELIA⁴⁹. Cette dernière se targue de se démarquer des élevages

44 <https://www.aveyron-bio.fr/fr/apaba/documents/Lapeyre-version-2012.pdf>

45 <https://solagro.org/>

46 <https://languedoclozereviande.fr/pierre-lapeyre/>

47 <https://www.youtube.com/watch?v=BtnUNSI7HG8>

48 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere-1.pdf>

49 <http://groupe-celia.fr/Page/42/CELIA/Notre-Conseil-d-Administration>

industriels et met en avant de jolis paysages emplis de fleurs : *« Les pelouses naturelles qui sont entretenues par le pâturage sont d'une grande variété florale. En effet, sur une même parcelle on y trouve jusqu'à 200 espèces de végétaux différents. Nos éleveurs modèlent l'espace de façon raisonnée. Ici, nous pratiquons un élevage extensif qui est à l'opposé du modèle des élevages intensifs industrialisés (...) Notre élevage traditionnel présente de nombreux avantages pour la planète »*⁵⁰.

80 hectares industrialisés par des panneaux, c'est en effet un élevage très traditionnel !

Quelle jolie vitrine pour cette coopérative !

Coopérative qui *« a décidé de créer un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental dédié à la Biodiversité, pour mettre en place des actions de sauvegarde des scarabées coprophages. Afin d'être efficace, la coopérative CELIA a décidé de travailler avec un spécialiste mondialement reconnu de ces scarabées : Jean-Pierre LUMARET, professeur émérite de l'Université de Montpellier »*.

CELIA est-elle au courant des projets de Pierre Lapeyre ?

Nous allons donc voir que cet éleveur, qui se veut défenseur de la biodiversité et du Sénéçon, n'hésite pas à les mettre en danger avec ce projet.

Le Causse Comtal, un réservoir majeur de biodiversité.

Comme le déclare Didier Hermant, président du comité scientifique du parc naturel régional des grand causse *« le prétexte de développement d'énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables (...) pour rappel : l'écologie est une science, et un petit nombre ne peut s'arroger ses principes sous des prétextes économiques ou politiques. Aussi, est-il inconcevables de sacrifier un patrimoine unique sur l'autel des profits individuels »*.⁵¹

Le Causse Comtal compte près de 900 espèces végétales dont certaines sont endémiques au territoire comme le sénéçon de Rodez⁵².

La Communauté des Communes Conques Marcillac explique que *« les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie limitée et caractérisés par leur intérêt biologique remarquable »*⁵³

Le projet se situe en zone ZNIEFF de type 1 « Cadayrac et causse de Lanhac » : *« L'ensemble des milieux observés sur le site sont favorables à une grande diversité faunistique et floristique. Les milieux ouverts (pelouses, prairies, bocages) permettent la présence d'un cortège*

⁵⁰ <http://groupe-celia.fr/Page/48/CELIA-Nature---Environnement>

⁵¹ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/agro-voltaique-parc-grand-causse-conseil-scientifique.jpg>

⁵² https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2a-RapportPresentation_compressed2.pdf

⁵³ https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2bis-Annexe-EvaluationEnvironnementale_compressed.pdf

*d'oiseaux d'agrosystèmes et d'une flore caractéristique. Les milieux boisés sont propices aux espèces de coléoptères saproxyliques. Enfin, les anciennes mines et les passages souterrains offrent des gîtes d'hibernation et/ou de reproduction pour les chiroptères (...) Les milieux boisés sont favorables aux espèces de coléoptères dont les larves se nourrissent du bois des arbres sénescents. Citons notamment deux espèces bio-indicatrices de la qualité des forêts en France : le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), qui fait aussi l'objet d'une protection nationale, et *Tenebrio opacus*, une autre espèce peu commune. Le Pic mar (*Dendrocopos medius*) est également présent dans ces boisements. Enfin, des prospections ont permis de découvrir des colonies d'hibernation de chiroptères dont le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), qui bénéficie d'un statut de protection ».⁵⁴*

Le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) explique que *« le territoire ne comprend pas de « vastes réservoirs » de biodiversité, à l'exception relative du causse Comtal (...) Sur le territoire du SCOT Centre Ouest Aveyron, les espaces considérés comme les plus remarquables, du point de vue des périmètres de protection, de gestion et d'inventaire existants, sont le Causse Comtal (...) »*⁵⁵.

Les pelouses sèches calcicoles

Selon Voltalia les « pelouses calcaricoles sèches » ont un « enjeu modéré ». Ils disent en exclure « la quasi-totalité » du projet, sans que l'on sache s'ils parlent « des pelouses sèches » ou « très sèches » selon leur classification. Ils n'attenteraient qu'à 1 hectare que nous nous y opposerions.

Le besoin de lumière, la chaleur et le sec étant des traits de ses pelouses, celles qui se retrouveront sous les panneaux vont forcément en pâtir.

La Com Com met en avant « de très forts enjeux de conservation au niveau des pelouses sèches » sur la Commune de Salles la Source ⁵⁶

Qui plus est « l'ensemble de ces paysages pelousaires est à prendre en compte dans le cadre de la directive « Habitats »⁵⁷

L'association Nature en Occitanie explique qu'« à l'instar des zones humides, les pelouses sèches sont riches en biodiversité, elles abritent 26 % des plantes protégées au niveau national et 30 % des espèces végétales recensées en France (...) La xéricité et la pente notamment sont des éléments qui rendent la vie dure et le milieu particulier, ce qui permet le développement d'espèces spécifiques telles que l'ophrys de l'Aveyron (*Ophrys aveyronensis*) ou le séneçon de Rodez (*Senecio ruthenensis*) que l'on peut trouver sur des pelouses rocailleuses, et qui sont relativement rares et menacées (...) Ces milieux ouverts contribuent à la diversité des paysages ; elles contrastent en effet par leurs couleurs, leurs physionomies mais aussi par la faune qui s'y développe. En effet, la richesse floristique attire une grande variété de criquets, de papillons ou encore de reptiles, etc ».⁵⁸

D'ailleurs « reconnues comme habitat d'intérêt européen, les pelouses calcaires sont des espaces naturels qui tendent à disparaître. Les pelouses sèches sont des espaces naturels inclus dans le réseau Natura 2000 et inscrits dans la directive européenne "Habitat Faune Flore". Elles sont

⁵⁴ <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/730030039.pdf>

⁵⁵ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/mrae-akuo-octobre-2021pdf.pdf>

⁵⁶ https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2bis-Annexe-EvaluationEnvironnementale_compressed.pdf

⁵⁷ https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3846/tab/description

⁵⁸ <https://www.naturemp.org/Pelouses-seches-calcaires-des.html>

constituées d'une végétation relativement rase. Graminées, chardons et certains arbustes comme les pruneliers sont les formations végétales que l'on retrouve le plus souvent sur ces milieux. Ces pelouses apparaissent sur des sols en pente, pauvres et calcaires qui retiennent faiblement l'eau (...) Les pelouses calcaires sont devenues des zones refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces. Mais depuis un siècle, 50 à 75% de ces milieux ont disparu en France. Avec l'abandon du pastoralisme au profit de l'agriculture intensive, ces pelouses, qui sont peu productives, ont été délaissées, livrées à la colonisation arbustive et la plupart du temps grignotées par les surfaces agricoles ». ⁵⁹

Les invertébrés

Voltalia dans sa brochure promotionnelle nous donne un aperçu de leur étude d'impact environnemental qui est en cour et met en évidence « *un enjeu modéré* » pour la sauvegarde d'une : « *liste de 116 espèces d'invertébrés (qui) a été dressée, dont la plupart sont communes à très communes. On note ici l'absence d'espèces protégées et seulement 3 espèces à enjeu sur les 7 déterminantes ZNIEFF dont le Nacré de la Filipendule, l'Hermite et le Miroir.* »

Selon eux « *l'enjeu est modéré* ».

Regardons-y de plus près et rappelons donc à Voltalia que :

***L'Hermite**, est un papillon classé par l'UICN « *vulnérable* ». Et comme une espèce patrimoniale, c'est à dire fragile et en danger par la LPO

***Le Nacré de la Filipendule** est une espèce très rare et localisée. Elle est sur la liste rouge européenne des espèces menacées et sur la liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) ⁶⁰

Le Miroir** (Heteropterus morpheus) espèce peu fréquente en Aveyron est en régression du fait de la perte de ses habitats⁶¹. Selon l'association Roussillanaise d'entomologie « ***le Miroir est très localisé sur les Causses. Sa présence sur le Causse Comtal est connue (LAEVER, 1973). L'espèce s'y maintient en petites stations, notamment en bord de route, clairières et sous-bois (6.VI.2007 et 27.VI.2009, Gages-le-Bas) et bordure de haies (27.VI.2009, Sébazac- Concourès), dès lors que le milieu est un peu humide (fossé, prairie humide). ». La prise en compte par les responsables gestionnaires de ces différents suivis entomologiques est très variable d'un site à l'autre, bien que ***l'intérêt porté aux Papillons soit toujours très positif (CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AVEYRON, 2007 et 2010 ; CLUB NATURE ET PATRIMOINE DE BOZOULS, 2009 ; AMIS DE JEANHENRI FABRE, 2008 ; BALITEAU, 2008b ; ADASEA, 2007-2011)(...) Sur le site du Causse Comtal, la gestion conservatoire liée aux pratiques agricoles est privilégiée par l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (programme de gestion 2011).*** »⁶²

59 <https://www.actu-environnement.com/ae/news/preservation-espaces-naturels-pelouses-calcaires-22254.php4>

60 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/53911/tab/statut#ancStatutEspece

61 <https://aveyron.lpo.fr/wp-content/uploads/2020/07/170103-PG-version-compl%C3%A8te.pdf>

62 <https://r-a-r-e.fr/wp-content/uploads/2019/10/2012-XXI-2.pdf>

Les espèces d'oiseaux

7 espèces sont retenues sur les 59 observées par la branche énergie de Carrefour.

Un « *enjeu faible* » (matérialisé ici en couleur bleu) est pointé par le propriétaire de Carrefour pour 4 espèces d'oiseaux :

*«Le Circaète Jean-le-Blanc,
le Grand-duc d'Europe,
L'Engoulevent d'Europe
et L'Alouette Lulu ont un enjeu faible ».*

3 espèces d'oiseaux sont considérées comme à enjeu « *modéré* » (en couleur orange) :

*« La Pie-grièche écorcheur (3 ou 4 couples présents sur les milieux ouverts),
l'Édicnème criard (un seul individu vu qu'une seule fois)
et le Torcol fourmilier (en milieu boisé en limite nord de la zone d'étude) retient l'attention avec un enjeu modéré ».*

Ce qui est certain c'est qu'il s'agit d'un « fort enjeu » financier que Mulliez se garde bien « de compenser » auprès des usagers de la grande distribution qu'il détient !

Les espèces d'oiseaux dites patrimoniales

Pour répondre à ces soi-disant « enjeux faibles et modérés » de sauvegarde des espèces, arrêtons-nous un instant sur les espèces dites « patrimoniales » en Aveyron.

Afin de mettre en lumière les espèces faunistiques dites « **d'intérêt patrimonial** » en Aveyron, divers critères sont pris en compte en donnant un poids plus important à ceux qui décrivent des « **menaces** » sur les populations. Cette méthodologie a été élaborée en 2012 lors d'un travail collectif de structures impliquées dans la connaissance et la protection de la nature en Aveyron pour déterminer les espèces « **fragiles** » du département (LPO, 2012). Ainsi, des points ont été attribués pour chacun de ces critères selon un barème présenté ci-dessous. Lorsque la somme des points est supérieure ou égale à 3, l'espèce est considérée comme « d'intérêt patrimonial » à l'échelle du département de l'Aveyron.

Au niveau du projet Voltalia, **97 espèces** ont été signalées par la LPO dont **14 espèces patrimoniales** c'est à dire « fragiles et menacées » au titre desquelles :

le Busard Saint-Martin,
Chardonneret élégant,
Chevêche d'Athéna,
la Fauvette orphée,
la Linotte mélodieuse,
le Milan royal,

l'Œdicnème criard,
le Serin cini,
le Torcol fourmilier,
la Tourterelle des bois,
le Traquet motteux,
le Verdier d'Europe,
le Lézard à deux raies (L. vert occidental).

Aussi L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a établi un classement des espèces vulnérables.

Nous le reprenons *en italique et souligné* dans ces paragraphes et le couplons à la classification des espèces patrimoniales de la LPO, et à celle de Voltalia en couleur.

Voltalia cite 5 espèces à « *enjeux faibles* ».

Mais ces mêmes espèces sont considérées par la LPO comme **patrimoniales**, c'est à dire « fragiles », et sur lesquelles pèsent des « menaces » dans le département.
Les voici :

* **Le Grand Duc d'Europe** est sur toutes les Listes rouges et « quasi menacé » en Midi-Pyrénées⁶³

* **Le Circaète Jean-Le Blanc** est sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées (listé *Circæetus gallicus*) considéré comme « *Vulnérable* »⁶⁴

* **L'alouette Lulu** (voir la partie qui lui est consacrée ci-après) avec une présence « *forte, dans les haies bocagères en limite de parcelles* » de cette ZNIEFF (selon Communauté des Communes)

* **L'engoulvent d'Europe** est sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées, il est déterminant d'une zone ZNIEFF

* **Le Lézard à deux raies**. Il est considéré comme *quasi menacé* par l'UICN

Ensuite Voltalia considère comme « *modéré* » l'enjeu de la préservation des espèces suivantes considérées comme patrimoniales par la LPO et par ailleurs protégées :

* **le Torcol Fourmilier** a une présence « *Forte* » dans cette ZNIEFF type1 (Com Com), et il est classé *vulnérable* par l'UICN. Il est sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées classé comme « *Vulnérable* »⁶⁵

* **L'œdicnème criard** (voir la partie qui lui est consacrée ci-après) dont la présence est jugée « *forte au niveau des zones écorchées* » (Com Com) Selon l'UICN il est classé « *vulnérable* ». Il est aussi sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées classé comme « *Vulnérable* »⁶⁶

* **La Pie Grièche écorcheur** dont la Communauté des Communes nous dit que sa présence est

63 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3493/tab/statut

64 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2873/tab/statut#ancreStatutEspece

65 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3595/tab/statut#ancreStatutEspece

66 Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées

« Forte, dans les haies bocagères en limite de parcelles »⁶⁷. Il est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) « Quasi menacé » c'est à dire une espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.

**Au détour de ces 8 espèces, nous nous questionnons :
Voltalia n'aurait-il pas tendance à confondre ce qui semble être son faible intérêt pour la
biodiversité avec les enjeux de sa conservation ?**



(Circaète Jean-le-blanc)

Mais bien d'autres espèces sont menacées par ce projet.

Ainsi et selon la LPO Aveyron, sur le site de Voltalia, et dans les espèces patrimoniales en danger, il a été observé :

- **le Buzard Saint Martin** dont l'aire de reproduction est en danger ;
- **le Chardonneret élégant** vulnérable et en danger ;
- **la Chevêche Athéna** dont la reproduction est vulnérable ;
- **la Fauvette Orphée** (dessin ci-dessous), reproduction vulnérable ;



67 https://salleslasource.fr/wp-content/uploads/2021/07/2bis-Annexe-EvaluationEnvironnementale_compressed.pdf

☐ **la Linotte mélodieuse**, reproduction vulnérable :

☐ **le Milan Royal**, vulnérable et en danger :

Il est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine comme « vulnérable » et « en danger » en Midi-Pyrénées⁶⁸ Il fait l'objet d'un **Plan National d'Action** « *L'objectif de ce plan est de stopper le déclin des effectifs et de restaurer les populations dans un second temps. Pour cela, 5 objectifs plus spécifiques ont été écrits : 1- La mise en place de mesures favorables à la population nicheuse 2- La mise en place de mesures favorables aux migrants 3- Favoriser l'hivernage des populations en France en suivant les dortoirs et en créant des placettes d'alimentation afin de pallier au manque de nourriture* »⁶⁹.

Gageons qu'il appréciera de zigzaguer entre les 80 hectares de panneaux !

☐ **le Serin-Cini** est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) « Vulnérable » en France⁷⁰

☐ **la Tourterelle des bois** (dont la présence est « Forte » dans cette ZNIEFF de type 1 selon la Communauté des communes) sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) donnée comme « Vulnérable »⁷¹

☐ **le traquet motteux** quasi menacé : (dont la présence est jugée « Forte au niveau des zones écorchées » selon la Com Com)

☐ **le Verdier d'Europe** est sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016), classé comme « vulnérable »

Focus sur l'alouette Lulu

Considérée comme un « enjeu faible » par Voltalia



68 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2844/tab/statut#ancStatutEspece

69 [https://cdnfiles2.biolovision.net/franche-](https://cdnfiles2.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/rapportsstages/RapportdeStageMilanroyal-CyrilBintruy.pdf)

[comte.lpo.fr/userfiles/publications/rapportsstages/RapportdeStageMilanroyal-CyrilBintruy.pdf](https://cdnfiles2.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/rapportsstages/RapportdeStageMilanroyal-CyrilBintruy.pdf)

70 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4571/tab/statut

71 https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3439/tab/statut

Cet oiseau retient entre autre notre attention. Rappelons que la MRAE, autorité environnementale de l'Occitanie, dans son rapport du 11 mars 2021 concernant un projet de photovoltaïque à Saint Beauzély en Aveyron « *évalue favorablement l'évitement (...) des cultures fourragères qui sont l'habitat vital de l'Alouette lulu* ». Voltalia ignore cet avertissement de la MRAE. Selon la LPO Aveyron cet oiseau est très présent sur les communes concernées du Causse Comtal. Le projet Voltalia se fera en majorité sur des cultures fourragères favorables à cet oiseau. CQFD.

Focus sur l'œdicnème Criard, nicheur certain sur le site de Voltalia.



La fiche de la ZNIEFF de type 1 Cadayrac où se situe ce projet explique « *Ces milieux accueillent également l'œdicnème criard (Burhinus oedicnemus), un oiseau limicole terrestre typiquement caussenard en Aveyron. Il existe sur le site plusieurs couples nicheurs, ainsi qu'une zone de regroupement pré-migratoire avec un effectif de plus de 20 individus* »⁷²

Selon l'UICN il est classé « *vulnérable* ». Il est aussi sur Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées classé comme « *Vulnérable* »⁷³

Dénommé aussi Touroulis, espèce patrimoniale, il est un oiseau très protégé. Il est mis en danger par le projet AKUO de 110 hectares clôturés, à quelques petits kilomètres de là.

⁷² <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/730030039.pdf>

⁷³ Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées

D'ailleurs, le 12 octobre 2021 quant au projet AKUO, la MRAE avait déjà émis un sévère avis sur la destruction d'habitat du touroulis et du Torcol fourmilier: « *la Pie-grièche à tête rousse, la Fauvette orphée, l'Oedicnème criard et le Torcol fourmilier (...) La MRAe considère que les mesures d'évitement et de réduction proposées ne sont pas assez protectrices pour les espèces (l'emprise du projet auraient dû conduire à un évitement strict, avec une zone tampon suffisante, pour s'écarter des secteurs où les espèces nichent) et qu'elles n'empêcheront pas la destruction d'habitats et de fonctionnalités écologiques, ce qui conduira une partie des individus à abandonner le site et à rechercher un site de substitution pour nicher, se reproduire et/ou chasser* ».

Il est impératif de sauvegarder l'Oedicnème Criard. En effet « *en 2018, la LPO Aveyron a constaté une chute de près de 40 % des effectifs en moins de 10 ans (...) Alors, en Aveyron comme ailleurs, il reste "primordial de conserver des espaces où l'Homme n'intervient que peu. il y a des choses perceptibles par le grand public et d'autres qui le sont moins". "On peut se dire qu'en Aveyron, nous sommes plus privilégiés qu'ailleurs. Ce n'est qu'en partie vrai, explique Rodolphe Liozon. L'artificialisation des sols nous concerne.* » (Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux en Aveyron). Le Touroulis a été recensé depuis des années sur ces terres impactées et à proximités de Muret-le-Château et de Salles la Source par la LPO de l'Aveyron. Cet oiseau a une aire de chasse nocturne plus large que les lieux de recensement. Considérant que tout hectare pris sur ces terres réduira les aires de séjour et de chasse de cet oiseau. Touroulis, dont la plus forte population de la région se situe sur le Causse Comtal⁷⁴.

La LPO Aveyron précise qu'une « *étude menée en 2010 avec l'ONCFS a montré que les effectifs nicheurs étaient estimés entre 100 et 130 couples, principalement sur le causse Comtal (50 % de la population) (...) Nous constatons depuis plusieurs années une disparition progressive de cette espèce qui nous inquiète vivement. Alors que plus de 200 oiseaux été comptabilisés en 2010, seuls 73 ont été observés cette année. Les hypothèses de son déclin peuvent être multiples : disparition de son habitat (urbanisation, fermeture progressive lié à l'abandon du pastoralisme, intensification agricole), baisse de sa ressource alimentaire, dérangements répétés. Les sites auxquels ils sont extrêmement fidèles années après années doivent être impérativement préservés, il y a urgence, sinon sa disparition future semble inéluctable* »⁷⁵.

⁷⁴ <https://vimeo.com/366550286>

⁷⁵ <https://aveyron.lpo.fr/chute-alarmanche-des-populations-doedicneme-criard/>

Menaces sur le Séneçon de Rodez

Selon nos données, il existe au moins **56 stations du Séneçon sur le périmètre exact du projet Voltalia**. Irrémédiablement les travaux et les panneaux vont y attenter.



La fiche de la ZNIEFF « Cadayrac » énonce que « *des espèces végétales caractéristiques des pelouses calcicoles sèches ont été recensées, dont certaines sont localisées, notamment l'Hysope officinale (Hyssopus officinalis) ou encore le Séneçon de Rodez (Senecio ruthenensis), une espèce uniquement connue du causse Comtal en Midi-Pyrénées, considérée comme très rare dans le département et protégée au niveau national* ». ⁷⁶

Régis GOMES de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Service Départemental de l'Aveyron nous explique que « **le Causse Comtal est un espace naturel soumis à des usages défavorables au Séneçon, principalement l'évolution des pratiques agricoles et le développement de l'urbanisme. Anciennement constitué exclusivement de pelouses sèches utilisées dans le cadre d'un élevage extensif, le causse à vu ses habitats naturels se dégrader au cours du XXème siècle. Les vastes étendues de pelouses ont vu leurs superficies nettement diminuer et se fragmenter suite à la mise en culture de parcelles pour l'affouragement et la culture de céréales (...)** Le pacage des troupeaux conduits par des bergers sur de longs parcours a également pratiquement disparu. Celui-ci participait à l'entretien de l'ouverture du causse grâce à un pâturage dirigé et uniforme. Pour un contrôle plus pratique du bétail, ce type de gardiennage a été remplacé par un cloisonnement mécanique des parcelles, qui a induit l'abandon des parcelles les plus pauvres. Celles-ci se sont refermées et un surpâturage a modelé les autres. Aujourd'hui encore, suite aux réorientations agricoles et grâce à un matériel de plus en plus performant (épierrage par broyage des pierres), de nombreuses parcelles du causse sont entièrement transformées et mises en cultures

76 <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/730030039.pdf>

(cf. Photo n°3). (...) Bien que certaines stations de ce taxon montrent une forte abondance, il doit être gardé à l'esprit l'extrême rareté de sa population globale. La préservation de cette espèce emblématique du Causse Comtal, réalisée en concertation avec les acteurs locaux, doit aller de pair avec la sauvegarde de ses habitats de pelouses sèches, qui sont indispensables à l'élevage local et qui présentent des cortèges faunistiques et floristiques associés très riches ».⁷⁷

La Sabline des Chaumes (dite « controversée » ou « douteuse ») *arenaria controversa*



Selon le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées la Sabline est présente sur le site. Elle est sur la liste rouge des espèces menacée de la flore vasculaire. L'Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire énonce qu' « afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté »⁷⁸.

Elle est seulement présente sur le Causse Comtal en Aveyron et très rarement en Midi-Pyrénées⁷⁹

⁷⁷ <https://sbocc.fr/wp-content/uploads/2020/07/16-Senecio-rodez.pdf>

⁷⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000865328/>

⁷⁹ <https://www.tela-botanica.org/eflore/>

referentiel=bdtfx&niveau=2&module=fiche&action=fiche&num_nom=6182&type_nom=&nom=&onglet=repartition

Il lui fait beaucoup de lumière⁸⁰, les panneaux ne pouvant que lui faire baisser cette luminosité.

En 2003 un Arrêté⁸¹ portant création d'une zone de biotope sur la Commune de Salles-la-Source à quelques kilomètres du projet Voltalia (Puech Hiver) consacre la protection de la Sabline des Chaumes et du Sénéçon de Rodez, exactement les mêmes espèces que l'on retrouve sur le projet de Voltalia.

Notons aussi que la Pie Grièche écorcheur, le Torcol Fourmilier, l'Alouette Lulu furent aussi protégés par cet Arrêté et de même se trouvent sur le projet Voltalia

Cette plante est aussi classée DZ, c'est à dire déterminante pour une zone ZNIEFF.

La Véronique en Épi, l'Hysope et l'Épiaire d'Héraclée

Un « enjeu faible » est donné par Voltalia pour ces plantes.

Qui plus est « *l'intérêt botanique (du Causse Comtal) est remarquable avec une flore caractéristique des causses. Parmi plus de 900 espèces recensées sont présentes de nombreuses plantes protégées, endémiques ou rares pour le département. On peut observer sur les zones de pelouses et de coteaux pierreux (...) la Véronique en épi (Veronica spicata), l'Hysope officinale (Hyssopus officinalis), l'Hysope blanchâtre (Hyssopus officinalis subsp. Canescens), l'Épiaire d'Héraclée (Stachys heraclea) »*⁸²

La Véronique en Épi est concernée par l'Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées : « *Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Midi-Pyrénées la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées ».*⁸³

L'Épiaire d'Héraclée est sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019)

L'Hysope officinale est sur la Liste rouge européenne des espèces menacées, sur la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019), sur la Liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées. L'hysope blanchâtre est quant à elle aussi déterminante ZNIEFF.

80 https://www.tela-botanica.org/eflore/?referentiel=bdtfx&niveau=2&module=fiche&action=fiche&num_nom=6182&type_nom=&nom=&onglet=ecologie

81 <https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/apb/FR380060620030717.pdf>

82 <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/730011229.pdf>

83 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000628251>

La MISAP

Selon « *le Memento de l'énergie solaire photovoltaïque en Aveyron* »⁸⁴ produit par la MISAP (Mission Inter-Services Aménagement et Paysage de l'Aveyron) au sujet des centrales photovoltaïques au sol : « *Sera privilégiée l'implantation sur des friches industrielles, des anciennes carrières, voire des zones industrielles qui n'ont fait l'objet d'aucune installation dans les 20 années qui précèdent à condition que cette situation ne se traduise pas par un prélèvement supplémentaire des surfaces agricoles, naturelles et forestières par effet domino* ».

Notons tout de même que la centrale de St Beauzély, principalement sur une ancienne carrière, prélève des terres agricoles. La préfecture vient pourtant d'accorder un Arrêté portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol⁸⁵

La MISAP précise qu'une « *centrale photovoltaïque au sol est incompatible avec toute Surface Agricole Utilisée (S.A.U.). Les demandes d'autorisation sur des zones agricoles et forestières seront soumises à la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole). Au regard des enjeux environnementaux et paysagers, les projets seront soumis à l'avis de la Commission Départementale, Paysage et Sites (CDNPS)* ».

Tous les projets du Causse Comtal concernent des terres agricoles, espérons que les conclusions en soient tirées.

En 2020 Pierre Lapeyre siège à la CDOA⁸⁶ comme représentant de la Coordination rurale.

Ne serait-il pas juge et partie ?

Aussi : « *Dans les communes dotées d'un règlement d'urbanisme, POS ou PLU, l'implantation d'installations dans les espaces agricoles et forestiers ou naturels est proscrite. Quant bien même le règlement permet les installations d'intérêt collectif, la nature et l'importance de ces installations se traduit par des conflits d'usages qui devront être examinés dans le cadre d'une révision ou modification simplifiée du document d'urbanisme* ».

En effet des conflits d'usages existent, mis en avant depuis la création de notre collectif il y a 20 mois. La Communauté des Communes, et les commissions en charge de la construction du PLUI et de l'Énergie ne nous ont jamais reçu. Cette dernière commission est présidée par le Conseiller Départemental Sylvain Couffignal qui refuse depuis une année de nous recevoir auprès de tous les membres de sa commission et a fait croire à ses derniers que nous avions refusé de les rencontrer.

La MISAP continue « *(les centrales) peuvent être autorisées si le projet :*

**n'est pas de nature, par sa localisation ou sa destination à compromettre les activités agricoles ou*

84 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Memento_Photovoltaique-Aveyron_cle725a51-1.pdf

85 p.33 http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/recueil-12-2022-013-recueil-des-actes-administratifs-special_19_01_2022.pdf

86 p.16 <http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/recueil-12-2020-067.pdf>

forestières, notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrain faisant l'objet d'une délimitation au titre d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée ou comportant des équipements spéciaux importants, ainsi que des périmètres d'aménagements fonciers et hydrauliques ;

**n'est pas de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ;*

**par son importance, sa situation ou sa destination n'est pas de nature à avoir des conséquences dommageables sur l'environnement ».*

Le projet Voltalia, comme nous l'avons démontré ne remplit aucune de ces conditions.

Au sujet des **IGP (indication Géographique Protégée)** et **AOC** pointées par la MISAP comme étant incompatibles avec une centrale solaire au sol, l'étude d'impact agricole d'Akuo nous apprend que *« les communes de Rodelle, Salles-la-Source et Muret-le-Château sont concernées par 8 IGP : - 6 en productions animales : Agneau de l'Aveyron, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Génisse Fleur d'Aubrac, Jambon de Bayonne, Porc du Sud-Ouest, Veau d'Aveyron et du Ségala - 1 en viticulture : Aveyron - 1 en production fromagère : Comté Tolosan Elles sont aussi concernées par 2 AOC : - Roquefort - Bleu des Causses La commune de Salles-la-Source est concernée par une AOC supplémentaire : - Le Marcillac »*

La directrice de l'IRVA (Interprofession Régionale du Veau de l'Aveyron et du Ségala) qui est une IGP se trouvant sur la commune de Salles la Source, déclare auprès de L'Empaillé que :

« Les fermes IRVA sont engagées dans une démarche de préservation du savoir-faire « veau d'Aveyron et du Ségala » et de transmission de la qualité de cette viande. (...) De fait, elles ont un impact sur les paysages en maintenant un paysage « herbager » dans nos régions (...) Les éleveurs considèrent qu'un produit de qualité se doit d'être dans un « environnement » de qualité ».

La ferme de Pierre Lapeyre est-elle concernée par l'IGP « Veau d'Aveyron et du Ségala » ?

Quoiqu'il en soit, il est évident que les 80 hectares de panneaux industriels à 4 mètres du sol sous lesquels se trouvent des vaches, ne sont pas un « paysage herbager » ni « un environnement de qualité », ni encore moins une belle vitrine potentielle pour cette IGP !

Aussi l'étude d'impact agricole d'AKUO⁸⁷, nous apprend que : *« L'EARL Jérôme DALLO et l'exploitation de M. CAUSSANEL produisent du lait de brebis sous l'AOC roquefort ».*

Ce sont ces éleveurs ovins qui portent le projet AKUO.

Gageons que les instances départementales verront cette incongruité dans les porteurs de projets d'AKUO et de Voltalia.

De plus et considérant l'atteinte à la biodiversité démontrée dans le Rapport de la Mission Inter-Services Aménagement et Paysage (MISAP) de l'Aveyron en octobre 2020 et l'opposition des

87 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA_AKUO_Goudalie_26032021-V2.pdf

élus et instances départementales avaient exprimés l'avis suivant sur **le projet AKUO**. Un avis qui concerne certaines de nos espèces patrimoniales mentionnées :

« Sur le volet biodiversité, le site envisagé se trouve dans un réservoir de biodiversité (ZNIEFF-Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) identifié par le SCOT Centre-Ouest Aveyron ce qui doit conduire à éviter cet espace. Dans le département de l'Aveyron, le type de pelouse concerné par le projet ne se trouve que sur le Causse Comtal et sur la commune de la Rouquette. Le site abrite également le Sénéçon de Rodez, plante endémique et protégée au niveau national. Les inventaires de l'avifaune attestent de la présence de plusieurs espèces patrimoniales protégées : Pie-grièche à tête rousse, Pie grièche écorcheur, Vautour fauve, Vautour moine, Fauvette Orphée, Oedicnème criard, Torcol fourmilier, Circaète Jean-Le-Blanc. Le site est également concerné par 4 plans nationaux d'action. Globalement, les niveaux d'enjeu définis dans l'étude sont sous-évalués. (...) Au regard des orientations et prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le bureau du Centre Ouest Aveyron donne un avis défavorable (...) Conclusion : les éléments apportés par le porteur de projet ne démontrent pas suffisamment l'intérêt agricole du projet présenté. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol n'est pas opportune sur ce site très riche en biodiversité mais très fragile et qui subit déjà de nombreuses pressions anthropiques (...) Au regard des différents avis émis plus haut et des multiples remarques sur différentes thématiques, l'opportunité de la poursuite du projet se pose ».

Nous souhaitons qu'il en soit de même dans les avis qui seront rendus prochainement par les autorités de l'État sur les projets Voltalia, JP Energie ainsi que pour le projet de l'aéroport de Rodez-Salles la Source.

4- L'arnaque à la création d'emploi

Volitalia explique que *« la réalisation du projet permettra la création d'emplois directs et indirects en phase d'exploitation de la centrale agrisolaire, sur l'exploitation agricole, sur le projet de parc animalier »*.

Mais considérant les préconisations du député UMP Serge Poignant dans son Rapport à l'Assemblée nationale, rapport autorisé à être publié à l'unanimité par les commissaires, et dont *"l'intervention est applaudie sur tous les bancs"*: *« (...) orientation en faveur de l'intégration aux bâtiments individuels ainsi que la couverture des grandes toitures [...]. La France a tout intérêt à privilégier un développement autour des technologies intégrées au bâti malgré le surcoût et les difficultés administratives que cette voie comporte. [...] Ce choix économiquement cohérent prévient les crispations en préservant le foncier pour les activités traditionnelles, urbaines et agricoles. Il implique une adaptation du réseau qui pourrait se transcrire à long terme par une appréciable diminution des coûts. En termes strictement économiques et dans une situation concurrentielle appréhendée à l'échelle mondiale, opter en faveur de l'intégration au bâti plutôt que pour les fermes solaires et la surimposition s'impose avec évidence. [...]*

Les gisements de travail les plus conséquents résident dans l'installation et l'entretien au domicile des particuliers ainsi que dans la commercialisation des produits qui leur sont destinés. Selon EDF-ENR, l'installation de 10 systèmes photovoltaïques équivaut à la pérennisation de 1,2 emploi au sein du bassin de vie. A l'inverse une centrale photovoltaïque ne réclame dans le cadre des opérations de pose qu'une main d'œuvre ponctuelle, tandis que l'entretien facile des équipements conçus pour durer ne mobilise qu'une poignée de techniciens pour plusieurs dizaines d'hectares. La conception de produits qui répondent à une qualification d'intégration au bâti exige un fort investissement de la part des entreprises. Néanmoins elle porte en elle des avantages compétitifs directs et indirects pour la filière nationale. D'une part, les coûts plus importants que pour une simple superposition [sur des toits] induisent un recours plus fréquent aux cellules photovoltaïques de qualité supérieure. Les productions européennes, notamment allemande et françaises, s'en trouvent par conséquent avantagées par rapport aux produits extérieurs à l'Union. [...]. D'autre part la maîtrise des nouveaux matériaux et les réalisations techniques innovantes permettent de positionner la France sur un marché de haute valeur ajoutée. [...] L'intégration au bâti des technologies solaire entraîne des retombées positives sur le secteur du bâtiment. Les équipements polyvalents permettent de renouveler les matériaux employés par le secteur de la construction et de renouveler ses méthodes [...]. Cette politique pourrait donner une avance aux professionnels français dans la compétition, y compris dans les appels d'offres internationaux. Le grand avantage de l'électricité solaire tient à la valorisation d'actifs existants inutilisés, qu'il s'agisse des toitures ou des terrains impropres à la poursuite d'une activité alternative. Il s'évanouit toutefois dans le contexte d'un emballement des investisseurs devant la croissant exponentielle du marché photovoltaïque et les sauts de rentabilité financière qu'entraîne chaque avancée scientifique en termes de rendement de conversion. La tentation grandit, en ce cas, de construire à toute vitesse des infrastructures aussi puissantes que possible [...]. Il ne saurait être question d'importer en France le modèle espagnol. [...] La culture française ne peut admettre une telle exploitation des espaces naturels au détriment tant de l'esthétique des paysages que des activités traditionnelles. [...] Les terres arables apparaissent en revanche particulièrement visées par les spéculateurs dans un contexte de crise économique qui renforce les tentations d'arrachage et de cession. [...] L'État doit agir pour affermir le cadre réglementaires des centrales photovoltaïques. Son action est cruciale pour éviter un effet d'éviction qui ne saurait générer que rancœur et contestation pour une énergie spontanément soutenue par une écrasante majorité de Français. Les meilleures perspectives d'un point de vue social et environnemental, se trouvent par conséquent sur les foyers des particuliers et dans les grandes toitures ».

Concluons

(provisoirement)

Emmanuel Macron vient de déclarer la « *levée de toutes les barrières réglementaires si les projets photovoltaïques sont acceptés localement* »⁸⁸.

Nous le prenons au mot. Il est prouvé que localement ne rencontre pas un engouement important, c'est le moins que l'on puisse dire. **Aujourd'hui ce sont 48 organisations départementales, régionales et nationales** qui dénoncent les trois projets de photovoltaïques industriels (AKUO, JP Energie, Voltaïa) qui s'ils devaient se construire, couvriraient près de 200 hectares de terres naturelles et agricoles sur le Causse Comtal (voir en annexe et sur notre site les soutiens à cette mobilisation⁸⁹).

Une pétition a été signée en quelques jours par plus de 21 000 personnes⁹⁰. Salles-la-Source, concernée par les trois industriels, vient de délibérer contre ces projets⁹¹.

La Chambre d'agriculture, le 15 mars 2021 et en défense du foncier agricole, a voté une motion contre ce type de projet considérant que « *le développement de projets photovoltaïques au sol vont condamner la vocation agricole de surfaces* ».

Dans une seconde motion votée le 26 novembre 2021, la Chambre rappelle « *que les terres agricoles ont une vocation nourricière et ne doivent pas être mise en concurrence avec la demande énergétique croissante* » et demande *et un moratoire sur tous les projets de photovoltaïque sur des terres agricoles* » (voir la partie 2).

Mme la Député Anne Blanc s'est opposé fermement au projet similaire et voisin porté par AKUO et a demandé à Mme la Préfète de s'y opposer car le Causse Comtal est « *un territoire remarquable (...) je ne doute pas de la prise en compte de la préservation des espaces naturels de notre territoire et de toute la vigilance de vos services en charge de l'instruction de ce type de projet afin que l'atteinte de nos objectifs ambitieux en matière de photovoltaïque se fasse en bonne cohérence avec les autres enjeux du Gouvernement en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.* »⁹².

Interrogée spécifiquement dessus, la Présidence de la Région Occitanie, en séance plénière du 17 décembre 2020, a exprimé son total désaccord avec les projets du Causse Comtal : « (...) *On ne peut pas dire que l'on ne partage pas la position, les terres agricoles elles sont rares et elles méritent d'être préservées. Le développement tel qu'il vient d'être cité peut parfois paraître comme un fléau (la stratégie de la Région qui reprend la trajectoire Région à énergie positive) montre très bien (...) que l'on ne doit pas le faire au détriment des zones agricoles ou des zones où la biodiversité est présente comme celles que vous avez citée (...). Au contraire on a privilégié des*

88 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/CP-Agrivoltaisme-Strategie-Energie-2050-E-MACRON-140222.pdf>

89 <https://ccaves.org/blog/associations-de-soutiens-contre-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

90 <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/200-hectares-panneaux-photovoltaïques-terres-agricoles/139528>

91 <https://www.centrepressaveyron.fr/2021/07/17/projets-de-parcs-photovoltaïques-sur-le-causse-comtal-salles-la-source-se-prononce-contre-9677750.php>
<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communique-salles-la-source-delibere-juillet-2021.pdf>

92 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaïque-Causse-Comtal.pdf>

espaces en toitures, des espaces artificialisés, les milieux dégradés comme parfois les friches ou les décharges (...) nous avons aussi encouragé le développement à travers des parcs citoyens (...) mais effectivement l'on ne peut que regretter que certains gros développeur puissent s'affranchir d'un certain nombre de sujet que nous portons»⁹³.

Que Voltalia aille se rhabiller en vert chez Décathlon et Kiabi et prenne garde à ce que les dolmens du Causse Comtal ne soient pas la tombe de l'agrivoltaïsme !

Le 12 mars 2022 par *le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal*
tououlisducaussecmtal@protonmail.com
CCAVES.ORG

Annexe :

Organisations de soutien général dénonçant ces projets

SNUITAM-FSU national

Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer
Yacina LOILLIER, secrétaire nationale du SNUITAM FSU

Les Amis de la Terre – France

SNUITAM-FSU Occitanie

France Nature Environnement Midi-Pyrénées

fédération d'associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, forte de
110 associations membres

collectif Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement

qui regroupe près d'une centaine d'associations occitanes qui se battent contre l'implantation
désordonnée et massive de centrales éoliennes industrielles.

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Confédération Paysanne de l'Occitanie

⁹³ https://www.laregion.fr/Suivez-en-direct-l-assemblee-pleniere-du-17-decembre?var_mode=calcul

Délégation de l'Occitanie de Sites et Monuments

Association de Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais

Association Filière Paysanne

La Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron

la Confédération Paysanne de l'Aveyron

Les Faucheurs Volontaires Aveyron

le Comité Causse Comtal, association agréée protection de l'environnement

Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, association agréée protection de l'environnement

APABA les bios en Aveyron (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron)

Délégation de Rodez Sites et Monuments

Avenir Causse Comtal, membre de CO-27-XII-Environnement

**Association APIFERA, pour la connaissance et la préservation de la nature.
Syndicat Solidaires Aveyron**

Canopée

Biodiva

Les Jeudis en Questions

Les Ateliers du Geste

Ranimons la cascade !

Nature et Progrès Aveyron

Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels

MAN Aveyron (Mouvement pour une Alternative Non-violente)

Collectif CO-27-XII Environnement

collectif associatif de 27 associations de protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine en Aveyron

Université Rurale du sud Aveyron

Association Plateau survolté

Collectif pour la préservation des terres agricoles du ruthénois-CPTAR

Association « Les prés de la Garde » (Nièvre)

L'association Hurlevent (34390 – Prémian)

Protégeons nos espaces pour l'Avenir, membre de CO-27-XII Environnement

Vents à contre-courant, membre TNE/OE, membre Vent de Colère

La France Insoumise Aveyron

Europe Écologie Les Verts Aveyron

Collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac-Vallon

Association Environnement Juste

Association Terres du Larzac, Terres de Biodiversité, Terres de Paysans

COLLECTIF CITOYEN DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Attac-Pays Basque

ATTAC 87

CNT 12-46, Confédération Nationale du Travail Aveyron-Lot

UCL- Union Communiste Libertaire de l'Aveyron

Parti Communiste de l'Aveyron

collectif ELZEARD-LURE-EN-RESISTANCE (Alpes de Haute Provence)

... et le Collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal !